Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260616-DCC26_077_2-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNA
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

CULTURE

DCC26-077

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS CULTURELS A L'ASSOCIATION AR'VRAN PRODUCTIONS POUR L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL MUSICAL DE METAL EN JUILLET 2026

Madame Véronique Boisnard, Vice-Présidente en charge de la Culture et du Tourisme, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL

Roche Aux Fées Communauté soutient les initiatives menées par les associations dans le cadre de ses compétences et de ses priorités, dont le développement culturel fait partie intégrante.

A ce titre, chaque année des associations culturelles sont soutenues financièrement afin de leur permettre de réaliser des projets culturels à destination des habitants du territoire.

2. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SON PROJET D'INTERET COMMUNAUTAIRE

L'**Association janzéenne Ar'Vran Productions** porte le projet d'**accueillir un festival de musique Métal** ouvert à tous dans la salle du **Gentieg** à Janzé les **4 et 5 juillet** prochains.

Cette manifestation présente un intérêt culturel et territorial à plusieurs titres.

Elle contribue d'abord à la **diversification de l'offre culturelle** proposée sur le territoire communautaire, en soutenant une esthétique musicale encore peu représentée dans les programmations locales. Elle permet ainsi de toucher des publics différents, notamment jeunes adultes, amateurs de musiques actuelles et publics extérieurs au territoire.

Le projet ne se limite pas à l'organisation de concerts. Il prévoit également des animations ouvertes plus largement au public, dans une logique de rencontre, de convivialité et d'ouverture culturelle. Cette dimension permet de dépasser le seul cercle des festivaliers et de proposer un temps fort accessible aux habitants du territoire.

Le festival repose également sur une dynamique locale : mobilisation de bénévoles, recours à des prestataires et partenaires de proximité, implication d'artisans et participation à l'animation du centre-bourg de Janzé. Il contribue ainsi à la vitalité associative, culturelle et économique du territoire.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260616-DCC26_077_2-DE

3. DEMANDE DE SUBVENTION

Cette association a déposé une **demande de subvention** auprès de Roche aux Fées Communauté.

Bien que la demande ait été transmise **en dehors du calendrier habituel prévu par le règlement d'attribution des subventions adopté au Conseil communautaire du 24 septembre 2024**, cette circonstance ne fait pas obstacle à ce que le Conseil communautaire se prononce expressément, par délibération spécifique, sur l'attribution d'une subvention, dès lors que le projet présente un intérêt pour le territoire communautaire et que le dossier a été instruit au regard des critères applicables.

Ce dossier a fait l'objet d'une instruction par le service Culture-Tourisme. Cette instruction a permis de vérifier la complétude du dossier, la cohérence du projet avec les critères applicables aux projets culturels et son intérêt pour le territoire communautaire.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention de **1 000 €** à l'association Ar'Vran Productions pour l'organisation de cette manifestation culturelle.

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1611-4,

Vu la loi relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations du 12 avril 2000 (n°2000-321), notamment ses articles 9-1 et 10,

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté par le Conseil communautaire le 24 septembre 2024,

Il vous est proposé :

- ***D'attribuer** une **subvention au titre des projets culturels** :*
  - *à l'**association Ar'Vran Productions**,*
  - *pour l'organisation d'un festival musical prévu les 4 et 5 juillet 2026 à Janzé,*
  - *à hauteur de **1 000€** (sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget).*

- *De préciser que l'association bénéficiaire devra justifier de l'utilisation de la subvention conformément à son objet et pourra être soumise au contrôle de Roche aux Fées Communauté dans les conditions légalement prévues ;*

- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son Représentant, à ordonner le versement de ladite subvention à l'association et d'en contrôler le bon usage.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **Adoptée à la majorité des suffrages exprimés**

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260616-DCC26_077_2-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le lo
s'est réuni le 28 mai 2026 à 19 h 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Madame Véronique BOISNARD Conseillère communautaire de Marcillé-Robert

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET, Mme Nelly TANVERT
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	Mm Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT, Mme Yvette SAULNIER
JANZE	Mme Emmanuelle CLOUET, Mme Lucie FILEAUX, M Jonathan HOUILLOT, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU,
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Muriel HÉLARY, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY,
RETIERS	MME Amélie AUBERT-PLARD, MME Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON,
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE *(donne pouvoir à Mme Emmanuelle CLOUET)*
	M Cyprien ESNAULT,
	M Gaston GUAIS, *(donne pouvoir à Mme Lucie FILEAUX)*
	Mme Jennifer MAILLARD
	Mme Thérèse MOREAU *(donne pouvoir à Mme Véronique PICOT)*
	M Frédéric POTIN *(donne pouvoir à M Jonathan HOUILLOT)*
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	M Thierry RESTIF *(donne pouvoir à Mme Annick PERON)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (34 présents / 5 pouvoirs)

Nombre de votants : 39 ; Voix pour : 27
Voix contre : 3 (Mme Graziella VALLEE, M Pascal PICOCHE, Mme Muriel HELARY) .

Abstention : 9 (M Daniel BORDIER, M Cédric LECELLIER, Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Patrick HENRY, Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Yannick COLLIOT) Mme Annick PERON)

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 09/06/2026
Qualité : Président

Christian SORIEUX

La Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Signé par : Véronique BOISNARD
Date : 09/06/2026
Qualité : VP Secrétaire de Séance

Véronique BOISNARD